

<b>Zeitschrift:</b>	Cahiers du Musée gruérien
<b>Herausgeber:</b>	Société des Amis du Musée gruérien
<b>Band:</b>	9 (2013)
<b>Artikel:</b>	Une petite maison de couture bulloise au début du XXe siècle : l'atelier de Dame Castelli
<b>Autor:</b>	Blanc, François
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-1047982">https://doi.org/10.5169/seals-1047982</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Né en 1975 et domicilié à Corbières, **François Blanc** est titulaire d'une licence en histoire moderne et contemporaine de l'Université de Fribourg. Il travaille depuis 2002 aux Archives de l'Etat de Fribourg.

## Une petite maison de couture bulloise au début du XX<sup>e</sup> siècle L'atelier de Dame Castelli

*Jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, le métier de couturière est très répandu. Ce n'est qu'après le second conflit mondial que le développement et le succès des magasins de prêt-à-porter le tuent petit à petit. Rien qu'à Bulle, lorsque Lina Castelli informe «les dames de la ville et des environs qu'elle s'est établie tailleur pour dames et fillettes»<sup>1</sup> par le biais du journal *La Gruyère*, vingt-deux de ses concurrentes y ont déjà pignon sur rue<sup>2</sup>. Les archives laissées par ces petites entreprises semblent par contre inversement proportionnelles à leur nombre. Les quelques documents – essentiellement des cartes postales – parvenus jusqu'à nous relatifs à M<sup>me</sup> Castelli font donc figure d'heureuse exception. Associés à quelques sources administratives, ils nous permettent de nous faire une idée de la vie d'un atelier à cette époque.*

Lina Eichenberger naît le 12 février 1877 à Birr, en Argovie. Emigrée avec ses parents dans le canton de Fribourg<sup>3</sup>, elle épouse Antoine Castelli en 1897; cette union, de laquelle naît son unique enfant, lui confère d'office la citoyenneté italienne. Veuve à vingt-trois ans, elle se remarie en 1901 avec un autre Italien<sup>4</sup> représentant en machines à coudre, mais les jeunes mariés se séparent très rapidement. Désormais, elle doit seule gagner sa vie pour subvenir à ses besoins et à ceux de son fils. Arrivée en Gruyère à l'âge de quatorze ans, et décrite comme «tailleuse à *La Tour-de-Trême*» en 1897<sup>5</sup>, elle se forme certainement dans la région. Mais elle se perfectionne sans doute en Suisse alémanique: une carte postale non datée, mais de peu postérieure à son veuvage, révèle sa présence «chez M<sup>me</sup> Ackermann, Stahlen, Soleure», et l'article de presse déjà cité ci-dessus indique qu'elle «a travaillé dans les plus grands ateliers de Zurich». En 1907, elle se met donc à son compte et s'installe à Bulle, à la rue de Gruyères<sup>6</sup>, où elle restera jusqu'au début des années 1920. Les cartes postales reçues recèlent plusieurs traces de son activité. En 1909, son frère Paul, installé à Glasgow, lui demande «comment vont tes affaires? Bien j'espère», laissant supposer que l'entreprise se développe correctement, mais

<sup>1</sup> *La Gruyère*, 20 juillet 1907, p. 3.

<sup>2</sup> BUGNARD, Pierre-Philippe: «Culture, économie et politique à Bulle vers 1900» in *Cahiers du Musée gruérien*, N° 7, 2009 p. 82.

<sup>3</sup> AEF DPc IV 9, f. 190, 9 octobre 1891.

<sup>4</sup> AEF EC I 1984, f.138.

<sup>5</sup> AEF EC I 1984, f. 109.

<sup>6</sup> Elle occupe la maison Gippa, actuellement rue du Vieux Pont 68.

sans pour autant être encore parfaitement assurée et stable. Plusieurs clientes, du canton d'abord, mais aussi du reste de la Suisse et même de France, lui écrivent au sujet d'habits déjà faits ou pour lui en commander de nouveaux. Ainsi M<sup>me</sup> Bonjour, de Châtel-St-Denis, lui annonce en 1915 qu'elle viendra « *le plus tôt possible pour l'essayage de ma blouse car celle que vous m'avez envoyée est un peu grande de taille* ». Marie Andrey, de Broc, la prie quant à elle, fin octobre 1920, « *de bien vouloir arranger mon manteau pour samedi soir sans faute car je dois faire une course d'auto dimanche et j'en ai besoin à cause du froid* ». On tient aussi compte de son avis professionnel. Une amie, M<sup>me</sup> Ruffieux de Lyon, regrette en 1918 de ne pas « *vous avoir plus près de moi pour me donner quelques conseils au sujet des toilettes* ». Une dame de Charmey lui écrit en 1919: « *ma garde-robe*

Lina Castelli vers 1913. Collection privée



**Le fonds contient curieusement quarante cartes postales envoyées – plus six reçues – par le célèbre pionnier de l'aviation Léon Progin (1886–1920) entre 1911 et 1917. Les termes familiers et affectueux contenus dans ces écrits donnent à penser que l'aviateur gruérien et notre couturière se connaissaient intimement. De plus, le recensement de Bulle de 1910 indique que tous deux occupent le même logement. Les souvenirs de la petite-fille de Lina Castelli confirment cette relation.**

*s'étant enrichie d'une casaque assez pareille à celle choisie jeudi dernier, peut-être serait-il préférable de prendre l'autre modèle (avec la garniture noire qui est sur la même page) et le corsage que vous voulez bien me faire. Cependant si vous trouvez que pour la robe complète le modèle choisi précédemment fasse mieux, conservez-le*. Une carte provient également en 1911 d'un fournisseur, E. Geinoz de Genève, qui promet l'envoi d'échantillons.

Avant-guerre, Lina Castelli forme déjà au moins deux apprenties<sup>7</sup>. La première se nomme Louise Charrière. Son père s'engage à payer 90 francs pour les deux ans que durera sa formation, soit de 1908 à 1910. Le versement d'une indemnité en cas de rupture prématurée de contrat est prévu. Une seconde apprentie, Jeanne Buchs, effectue son apprentissage entre 1912 et 1914. Ces deux jeunes filles se proposent de devenir respectivement «couturière pour dames» et «tailleuse pour dames». Les dénominations de la profession de Lina Castelli varient d'ailleurs passablement. Les adresses de cent quarante-six cartes postales comprennent une indication à ce propos. Parmi elles, septante-quatre portent la simple mention de «robes» ou «robes et confection», trente-trois celle de «tailleuse», vingt-six celle de «couturière», dix celle de «modes» ou «modiste», et trois celle de «haute couture». Le formulaire d'inscription aux examens de fin d'apprentissage impose quant à lui de préciser si l'élève se présente comme «tailleuse de ville, tailleuse de campagne ou tailleuse pour hommes»<sup>8</sup>. Mme Castelli elle-même souligne que chez elle les élèves «n'apprennent pas simplement la couture, mais bel et bien la haute couture»<sup>9</sup>. Son papier à en-tête porte l'inscription «robes et confections»<sup>10</sup>. Ces différents termes, avec leurs nuances, peuvent cependant se résumer à un fait principal: Lina Castelli et ses consœurs confectionnent elles-mêmes des vêtements, sur mesure. Elles s'opposent en cela aux magasins de confection ou de mode – déjà au nombre de sept dans la capitale gruérienne en 1907<sup>11</sup> – qui vendent du prêt-à-porter. L'évocation de catalogues dans la correspondance avec ses clientes – «Senden Sie bitte Journale für einen Sonntags Rock... Zeichnen Sie bitte auch was Ihnen gefällt was um diesen Winter Mode ist»<sup>12</sup> – signifie simplement que les couturières réalisent essentiellement des modèles déjà dessinés plutôt qu'elles n'en créent elles-mêmes.

<sup>7</sup> AEF OCDA I 1863 et 3308.

<sup>8</sup> AEF OCDA I 6969.

<sup>9</sup> AEF OCDA I 6706, lettre du 19 juillet 1924 („da sie bei mir nicht nur die einfache Schneiderei erlernen, sondern ebenfalls la haute couture“).

<sup>10</sup> AEF OCDA I 7147, lettre du 1<sup>er</sup> décembre 1925

<sup>11</sup> BUGNARD, Pierre-Philippe: «Culture, économie et politique à Bulle vers 1900»..., p. 82

<sup>12</sup> «Envoyez-moi s.v.p. des revues pour une robe de dimanche... Indiquez aussi s.v.p. ce qui vous plaît et ce qui est à la mode cet hiver».



Après la Grande Guerre, l'atelier de M<sup>me</sup> Castelli connaît un bel essor. Le revenu qu'elle déclare double en 1919<sup>13</sup>, alors qu'il était resté inchangé entre 1909 et 1918. Elle s'installe au centre de la ville. Encore établie au bas de la rue de Gruyères en 1923, elle apparaît dès 1924 au passage de l'Union, au deuxième étage de l'actuel numéro 7. Entre 1920 et 1929, elle assure la formation d'au moins dix jeunes filles. Parallèlement à leur instruction pratique, ces demoiselles suivent aussi un enseignement théorique: l'amende de 50 francs infligée par le préfet à Lina Castelli pour n'avoir pas envoyé ses apprenties «aux cours professionnels» le prouve<sup>14</sup>! L'année 1925 représente un pic, avec simultanément six apprenties avérées dans son atelier. La gestion de ces nombreuses employées représente un véritable défi, et tout ne se déroule pas toujours au mieux. La première apprentie de l'après-guerre, pour le moins peu sûre de sa vocation, quitte sa place sans prévenir après trois jours seulement!<sup>15</sup>

Une seconde apprentie suit un parcours plus normal et encourageant. A la fin des deux ans et demi passés chez son employeur, à raison de huit heures de travail quotidien, elle s'inscrit aux examens finals de «couturière pour dames de campagne». Elle réalise avec succès une «robe de jeune fille drapée», surmonte l'épreuve de composition, résout

Carte postale datée 3 septembre 1929, photo Charles Morel. Texte au dos:  
 «Je pense très souvent à vous chère Madame. La croix que j'ai faite doit sans doute vous faire penser aux belles journées que nous avons passées dans cet atelier. Chaque fois que je passe je regarde en haut et il me semble toujours que vous êtes derrière les rideaux. Salutations de votre ancienne apprentie qui vous sera toujours reconnaissante». collection privée

<sup>13</sup> Musée gruérien, Fonds de la commune de Bulle, Registre des impôts sur le commerce et l'industrie, 1918-1919, N° 345, f. 18.

<sup>14</sup> AEF PGr 176, lettre du préfet de la Gruyère à Lina Castelli, 1<sup>er</sup> mai 1923.

<sup>15</sup> AEF OCDA I 5368.



Mme Castelli, tailleur, La Tour-de-Trême, 01.1938. Photo Glasson.

G-portrait-4-07640

**Examen d'apprentissage de  
Rosa Grandjean, 22 juillet  
1925 (AEF OCDA I 6633)**

**«Facture.**

Façon d'une robe	25.-
1 m de dentelle de soie	6.-
Cordonnet fil soie	
extra-fort	2,50.-
Crêpe de Chine 50 cm	
à 12.-/m	6.-
Boutons	1,50.-
Total	41.-
Escompte 3%	-1.25.-
	39.75.-

**Acquitté avec remerciement  
le 23 juillet 1925»**

les exercices de facturation et les problèmes de calcul, et obtient ainsi son diplôme. Ce modèle heureux et classique s'applique à quatre des huit apprenties suivantes, qui tiennent à plusieurs reprises des propos élogieux et reconnaissants envers leur patronne. Rosa Grandjean, par exemple, dit qu'elle «est une patronne très sérieuse, elle a le caractère gay et c'est une personne très honorable; elle nous permet de causer mais quand même être assidü au travail... Elle nous donne toujours de bons conseils comme une patronne doit faire à l'égard de ses apprentices»<sup>16</sup>. Signe de réussite, cette même Mlle Grandjean, sitôt diplômée, prend elle aussi une novice sous son aile. Quant à Agnès Savary, après quelques confidences primesautières à propos d'une escapade amoureuse sur les rives du Léman, elle lui envoie des nouvelles de ses examens: «Deux jours de passé ça va pas trop mal, j'ai eu fini ma blouse assez vite, elle était assez difficile, j'ai monté ma robe très bien, la théorie très bien répondu. C'est très difficile, comme expertes nous avons un corbeau, mauvaise».

Cependant, des conflits surgissent aussi parfois. Mme Castelli se plaint auprès d'Ernest Müller, inspecteur des apprentissages, que trois de ses apprenties manquent souvent au travail; dans ces conditions, elle ne peut pas satisfaire sa clientèle, et elle demande donc à Müller de rappeler ces trois demoiselles à l'ordre. L'une des trois abandonne son poste à l'improviste; «je suis en pleine saison et je ne puis accepter de tel séjour», déplore Lina Castelli, qui affirme souffrir dans sa santé du fait de ces absences, devant travailler elle-même jusqu'à 10 ou 11 heures le soir afin de ne pas perdre de clientes. Elle reproche à une autre apprentie, possédant déjà une clientèle propre, de ne pas se présenter à l'atelier afin de rester chez elle pour y coudre et honorer ses commandes privées<sup>17</sup>.

Si certaines tensions s'apaisent, d'autres par contre s'exacerbent. Des accusations fusent sur la moralité de Mme Castelli: «j'étais l'aînée des apprenties de Mme Castelli, mais les propos et les exemples qui nous passent sous les yeux ne sont pas édifiants, on y fait plutôt un apprentissage sur la vie». Müller ordonne une enquête sur ces allégations. Lina Castelli recourt aux services d'un avocat et réclame 500 francs à cette indélicate employée, qui lui aurait causé beaucoup de tort vis-à-vis de sa clientèle et de ses autres apprenties. Le député Félix Glasson, chargé d'arbitrer le

<sup>16</sup> AEF OCDA I 6633, lettre du 9 juillet 1924.

<sup>17</sup> AEF OCDA I 6706, lettres des 17 octobre 1923, 24 et 27 juin 1924.



différend, conclut que «*Dame Castelli a une bonne conduite publique et privée et mérite comme veuve et travailleuse l'appui des lois et règlements*». Apparemment, l'affaire se solde par un arrangement à l'amiable. Un second cas similaire se présente une année plus tard, avec les mêmes griefs et le même dénouement. En ajoutant le licenciement en 1925 d'une troisième apprentie – d'ailleurs déjà mise à la porte de sa précédente place! –, ce sont tout de même trois apprenties sur douze qui quittent leur place en mauvais termes avec leur employeur<sup>18</sup>.

Un autre problème, aussi trivial qu'éternel dans toute entreprise commerciale, réside dans l'encaissement des factures. Lina Castelli n'y échappe pas. «*A mon grand regret je n'ai pu vous acquitter ma note avant mon départ, dès mon retour je vous réglerai cela*», lui promet de France M<sup>me</sup> Serriguy en 1911. Vingt ans plus tard, c'est par deux fois que M<sup>me</sup> Bacher de Bâle lui certifie: «*Je n'oublie pas ma dette... Je vous envoie déjà un acompte et le reste un peu*

Diplôme délivré à Lina Castelli par l'Académie de coupe Daydou à Paris, 1929. Collection privée

<sup>18</sup> AEF OCDA I 6706, 7147 et 7706.

*plus tard* ». Les retards de paiement ne se règlent hélas pas toujours par une simple carte postale. Au moins une fois, M<sup>me</sup> Castelli porte un cas devant la justice de paix de Bulle, «pour argent prêté, travail, fourniture et pension»<sup>19</sup>.

L'année 1929 marque un tournant dans la vie professionnelle de Lina Castelli. En juin, elle obtient, vraisemblablement par correspondance, un diplôme de l'Académie de coupe Daydou à Paris. Elle s'était déjà rendue en 1924 dans la capitale de la mode, où elle avait reçu ces quelques mots: «*Si chère Madame, Bien reçu vos deux charmantes cartes... Profitez bien de Paris... Je me réjouis de vous revoir pour avoir des nouvelles sur la mode et les jolies choses*». Elle quitte ensuite Bulle pour Genève, résidant rue Bovy-Lysberg 9. Elle reste environ un an dans la cité de Calvin, y travaillant «pour la maison Anower»<sup>20</sup>. Après cet épisode genevois, elle revient à La Tour-de-Trême, où elle ouvre un nouvel atelier. Le 10 mai 1930, elle fait paraître dans *La Gruyère* l'annonce suivante: «*Apprenties et réassujetties seraient engagées chez L. Castelli, couture, La Tour-de-Trême, maison Yerly*»<sup>21</sup>. Aucun dossier d'apprentie postérieur à cette date n'a été retrouvé, mais quatre cartes, postées entre 1932 et 1939, évoquant notamment par deux fois «*les fripouilles de l'atelier*», témoignent de l'existence d'une nouvelle entreprise, qui ferme ses portes durant la Seconde Guerre mondiale. En 1943, Lina Castelli a recouvré la nationalité suisse. L'enquête policière à ce sujet révèle qu'elle poursuit encore son activité professionnelle: «*Malgré sa maladie de cœur, M<sup>me</sup> Castelli continue son métier sur une certaine échelle. Elle n'a pas d'économie et de ce fait elle est partiellement à la charge de son fils. Sa conduite, sa moralité et sa probité sont à l'abri de tout soupçon. C'est une très bonne travailleuse, connaissant fort bien son métier, puis estimée de chacun. Elle n'est pas connue de notre service*22. D'après les souvenirs de sa petite-fille née en 1938, M<sup>me</sup> Castelli travaille seule désormais. Elle occupe alors une pièce de la maison de son fils Célestin, la «*chambre verte*», au plafond spécialement haut afin de pouvoir poser un mannequin sur la table et ainsi travailler debout<sup>23</sup>. Elle rend son dernier souffle le 19 mars 1948<sup>24</sup>.

<sup>19</sup> AEF JP | Bulle 54, p. 267,  
3 mars 1925.

<sup>20</sup> AEF, Dossier de police des étrangers  
20120, lettre du 17 juillet 1943.

<sup>21</sup> La maison Yerly correspond à l'actuelle rue Pierre-Nicolas-Chenaux 10.

<sup>22</sup> AEF, dossier de police des étrangers  
20120, lettre du 17 juillet 1943.

<sup>23</sup> Cette maison se trouve aujourd'hui  
au chemin des Hirondelles 4.

<sup>24</sup> *Le Fribourgeois*, 20 mars 1948.

## Examen d'apprentissage de Rosa Grandjean, 22 juillet 1925 (AEF OCDA I 6633)

*«Composition: le développement de ma profession et ses chances d'avenir.  
L'état de couturière est en général avantageux pour une bonne tailleuse. Ses derniers sont assez importants. Et moi comment me débrouillerai-je alors. Pour des développements nombreux je chercherai du travail dans un magasin de confection, travail que j'exécuterai à domicile. Cette première possibilité échouant, je pourrais coudre pour un magasin de lingerie ou entrer dans un atelier, où non seulement je conserverai les connaissances acquises, mais où je pourrai les perfectionner. Par mon application, mon travail assidu, ma bonne volonté je gagnerai bientôt la confiance de ma patronne et je pourrai peut-être devenir première dans l'atelier. Ainsi mon avenir serait plus ou moins assuré et je pourrai passer d'agréables heures sans trop de soucis pour le lendemain. Par mon travail soigné mon application et ma propreté j'arriverai à de bons résultats.»*

## Bibliographie

Fonds d'archives privées de la petite-fille et de l'arrière-petit-fils de Lina Castelli, Mme Marie-Anne Dey-Castelli et M. Patrick Dey, à qui nous adressons nos vifs remerciements.

Archives de l'Etat de Fribourg, fonds de l'Office cantonal des apprentissages (OCDA).

**BUGNARD, Pierre-Philippe ►**

«Culture, économie et politique à Bulle vers 1900», in *Cahiers du Musée gruérien*, N° 7, 2009, pp. 73-86.

**FERRARI-CLÉMENT, Josiane ►**

«Les conquêtes de l'apprentissage», in *Cahiers du Musée gruérien*, N° 8, 2011, pp. 105-117.